



PRÉFÈTE DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 13 octobre 2025

Exercice de sécurité civile le 17 octobre 2025

Un exercice de sécurité civile « grands barrages de Pareloup et de Pont-de-Salars » est organisé par la préfecture de l'Aveyron le vendredi 17 octobre 2025.

Cet exercice simulera la rupture des grands barrages de Pareloup et de Pont-de-Salars à la suite d'une crue exceptionnelle.

À l'occasion de cet exercice, deux dispositifs d'alerte à la population seront testés.

1 - Le dispositif FR-ALERT



La préfecture de l'Aveyron est susceptible d'activer le système d'alerte des populations FR-ALERT qui permet d'alerter et d'informer, via une notification ou un SMS, toute personne située dans une zone de danger. La mention « Exercice-Exercice-Exercice » apparaîtra dans le message.

En pratique, ce sont 19 communes aveyronnaises qui seront ciblées par ce dispositif :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| — Arvieu | — Flavin |
| — Bor-et-Bar | — La Salvetat-Peyralès |
| — Calmont | — Lescure Jaoul |
| — Camboulazet | — Pont-de-Salars |
| — Camjac | — Saint-André-de-Najac |
| — Canet-de-Salars | — Sainte-Juliette-sur-Viaur |
| — Cassagnes-Begonhès | — Saint-Just-sur-Viaur |
| — Centrés | — Tauriac-de-Naucelle |
| — Comps Lagrand'ville | — Tremouilles |
| — Crespin | |

Les communes limitrophes peuvent également être concernées par le FR-ALERT.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



CS 73114
12031 Rodez Cedex

2 - Le Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)



Le déclenchement du signal national d'alerte s'effectuera en trois cycles successifs d'une durée de 1m41s chacun, séparés par un silence bref. Un second retentissement signalant la fin d'alerte avec un cycle unique d'une durée de 20 secondes interviendra dans les 4 communes suivantes :

- Comps Lagrand'ville
- Flavin
- Pont-de-Salars
- Saint-Just-sur-Viaur

Consignes à la population :

Cet exercice n'appellera aucune action ou réaction des destinataires de l'alerte.

- Ne pas contacter les numéros d'urgence des forces de l'ordre ou des services de secours.
- Ne pas relayer de fausses informations sur les réseaux sociaux.

Pour rappel, en cas de situation réelle – quel qu'en soit le risque – impliquant le retentissement du signal national d'alerte via les sirènes SAIP, il est demandé à la population de se mettre à l'abri, de se tenir informée (notamment via les réseaux sociaux de la préfecture) et de rester en sécurité jusqu'à la fin de l'alerte.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

